



Liberté Égalité Fraternité

JOURNEE QUALITE DU 27 JANVIER 2023 ATELIER « EVALUATION DE LA QUALITE DES ESMS »

Direction de l'Autonomie





1. Cadre / Enjeux / Méthode de la programmation / Articulation avec d'autres dispositifs





Le cadre juridique – Un peu d'histoire ... l'article L312-8 du CASF

De la Loi 2002-2 rénovant l'action sociale et médico-sociale...:

- Une démarche d'évaluation en 2 temps : évaluation interne- évaluation externe
- Une démarche fortement liée à l'autorisation.

...A la Loi OTSS de 2019 : l'article 75 de la loi n° 2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé (OTSS) prévoyait la construction par la Haute Autorité de santé (HAS) d'un nouveau <u>référentiel d'évaluation</u> disponible sur le site de la HAS depuis le 10 mars 2022

Le décret n° 2021-1476 du 12 novembre 2021 relatif au rythme des évaluations de la qualité des ESSMS et son décret modificatif n° 2022-695 du 26 avril 2022 définissent le nouveau cadre réglementaire applicable aux nouvelles évaluations réalisées sur la base du référentiel de la HAS.





Le cadre juridique – Focus

Focus sur les décrets définissant le nouveau cadre réglementaire applicable aux nouvelles évaluations réalisées sur la base du référentiel de la HAS :

- Une programmation des évaluations
- Un rythme quinquennal, au cours de la période d'autorisation de 15 ans

Le décret n° 2022-742 du 28 avril 2022 relatif à l'accréditation des organismes pouvant procéder à l'évaluation de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS)





Le cadre juridique – lien avec la démarche qualité

Une démarche d'amélioration continue de la qualité mentionnée à l'article L. 312-8 CASF

« <u>Dans un objectif d'amélioration continue de la qualité</u>, les établissements et services mentionnés à l'article <u>L. 312-1</u> évaluent et font procéder à l'évaluation de la qualité des prestations qu'ils délivrent selon une procédure élaborée par la Haute Autorité de santé mentionnée à l'article L. 161-37 du code de la sécurité sociale. Les organismes pouvant procéder à cette évaluation sont habilités par la Haute Autorité de santé, qui définit le cahier des charges auquel ils sont soumis. Les résultats de cette évaluation sont communiqués à l'autorité ayant délivré l'autorisation ainsi qu'à la Haute Autorité de santé. Un décret détermine les modalités de leur publication ainsi que le rythme des évaluations. »

- ⇒ Une démarche continue de la qualité déployée par les ESSMS, avec une méthode qui :
 - ⇒ s'unifie : un cadre d'analyse et d'évaluation externe commun à tous les ESSMS
 - ⇒ se veut indépendante : accréditation sur la base d'un cahier des charges national

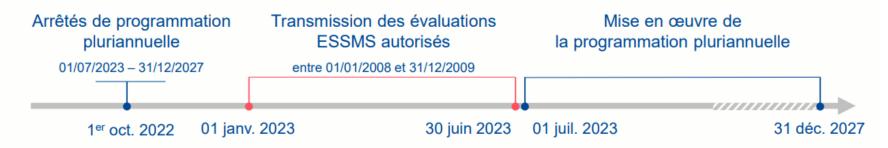




Focus sur les outils de la HAS : procédure, référentiel et manuel

Une procédure traduite par :

- Une autoévaluation (et non plus évaluation interne) : démarche collective d'amélioration continue de la qualité + appropriation de l'exercice évaluatif dans sa nouvelle forme
- Un rythme quinquennal et un calendrier/programmation des évaluations :



- La visite d'évaluation
- Des critères génériques et des critères spécifiques des critères standards et des critères impératifs
- Le rapport de visite





Focus sur les outils de la HAS : procédure, référentiel et manuel

Un référentiel commun aux ESSMS, centré sur la personne, décliné en :

- Chapitres qui reflètent les acteurs : les personnes/usagers le personnel l'ESSMS
- Thématiques : au nombre de 9, recouvrant les champs de la démarche qualité
- Objectifs : une quarantaine, permettant de définir les cibles à atteindre méthode SMART
- Critères d'évaluation : permettant de mesurer de façon objective l'atteinte de l'objectif

Spécifiques

Définis précisément quant à ce qui doit être fait, par qui et comment

Mesurables

Dont la quantité et la qualité doivent pouvoir être évaluées précisément

Acceptables

Atteignables et acceptés

Réalistes

Envisageables et suffisamment motivants

emporellement définis

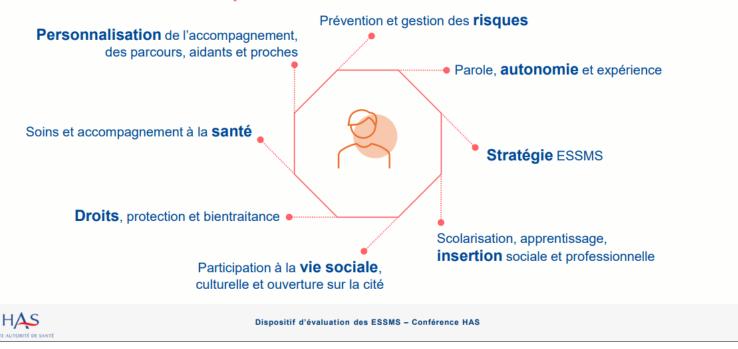
Définis et délimités dans le temps





Focus sur les outils de la HAS : procédure, référentiel et manuel

Un référentiel centré sur la personne







Focus sur les outils de la HAS : procédure, référentiel et manuel

Un manuel dédié à la bonne compréhension des fiches critères

https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2022-03/manuel_devaluation_de_la_qualite_essms.pdf





LES ENJEUX DE LA REFORME

Des enjeux autour de l'usager, du professionnel et de l'ESSMS

Permettre à l'usager d'être acteur de son parcours

Le pouvoir d'agir de la personne et le principe de sa participation active, dans le cadre de la démarche inclusive

Son autodétermination : « l'ensemble des habiletés et des attitudes, chez une personne, lui permettant d'agir directement sur sa vie en effectuant librement des choix non influencés par des agents externes » Mickaël WEHMEYER

Une notion qui renvoie : aux droits des personnes, à la qualité de vie, à l'évolution des pratiques professionnelles, à l'expression des besoins (voire décisions) => autant de notions abordées dans l'exercice d'évaluation

Dans un contexte d'évolution du Conseil de la Vie Sociale (décret du 25 avril 2022) : le CVS à compter du 1^{er} janvier 2023 a une composition et des missions élargies, en particulier dans le cadre de l'évaluation de la qualité de l'ESMS





LES ENJEUX DE LA REFORME

Des enjeux autour de l'usager, du professionnel et de l'ESSMS

Renforcer la dynamique qualité dans les ESSMS

Dans un cadre plus global d'amélioration continue de la qualité et de la gestion des risques

Promouvoir une démarche porteuse de sens pour les ESSMS et les professionnels

La réflexion éthique des professionnels

Des pratiques professionnelles interrogées (et non remises en cause) centrée sur la personne

Un outil de management interne et d'amélioration des pratiques dans le cadre des Recommandations des Bonnes Pratiques Professionnelles (RBPP)

Guide méthodologique de la HAS – Novembre 2020 :

Microsoft Word - Guide méthodo DIQASM vdef.docx (has-sante.fr)

<=> Faire évoluer les pratiques afin d'améliorer la qualité des interventions et de l'accompagnement





LA METHODE DE LA PROGRAMMATION DES EVALUATIONS

Le cadre juridique

Décret n° 2021-1476 du 12 novembre 2021 et le décret modificatif du 26 avril 2022 – l'article D312-204 CASF

Une programmation pluriannuelle

Des résultats de l'évaluation pris en compte pour le renouvellement de l'autorisation, au plus tard 2 ans avant ce renouvellement

Une programmation en lien avec les calendriers d'évaluations prévus dans les CPOM

S'agissant des OG n'ayant pas conclu de CPOM : un calage des calendriers entre l'année d'évaluation et l'année du diagnostic et des négociations du CPOM constituant ainsi le 1^{er} critère de la programmation





LA METHODE DE LA PROGRAMMATION DES EVALUATIONS

Où en est la programmation

Arrêtés en cours de publication au RAA

696 ESMS PA (dont 530 EHPAD) et plus de 650 ESMS PH programmés entre 2023 et 2027, soit en moyenne 139 par an sur PA et 130 par an sur PH

Les ESMS autorisés en 2008 et 2009 (période dérogatoire) ont fait l'objet d'un courrier spécifique les informant de la nécessité de procéder à leur évaluation au 1er semestre 2023 ; ils ne figurent pas dans la programmation tel que prévu par la réforme.

Les prochains travaux de l'ARS :

Modalités de suivi des évaluations

Modalités d'exploitation des évaluations





L'ARTICULATION AVEC D'AUTRES DISPOSITIFS

Focus sur la contractualisation

Les raisons de l'articulation entre l'évaluation de la qualité et la contractualisation :

- La réforme des évaluations s'inscrit dans un système plus global de démarche continue de la qualité
- Elle est un outil à son service au même titre que d'autres outils tels le CPOM
- Une articulation qui en devient donc évidente car tous deux complémentaires

La traduction de cette articulation entre évaluation et contractualisation :

- Dans le cadre de la programmation : l'année de l'évaluation correspond, autant que possible, à l'année du diagnostic et de négociations et à l'année du bilan du CPOM pour ceux qui ont déjà conclu un CPOM
- Une articulation entre les résultats de l'évaluation et la fixation d'objectifs dans le cadre du CPOM

Des objectifs du CPOM liés à la qualité dont la mise en œuvre alimentera l'évaluation - Deux outils complémentaires, au service du projet d'établissement et donnant du sens





L'ARTICULATION AVEC D'AUTRES DISPOSITIFS

D'autres articulations à enclencher

Une articulation également avec le tableau de bord de la Performance dont une des thématiques traite de la démarche d'évaluation

Un sujet abordé sous 2 angles :

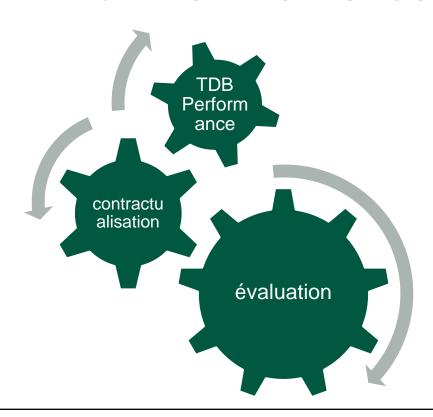
- Le pilotage de la démarche qualité
- La formalisation et suivi de la démarche qualité





L'ARTICULATION AVEC D'AUTRES DISPOSITIFS

En synthèse







CONCLUSIONS, NON DEFINITIVES

Une démarche en mouvement

Nous l'avons constaté : l'évaluation de la qualité des ESSMS n'est pas un exercice isolé en soi, ni une fin en soi

La réforme des évaluations s'inscrit dans un système plus global d'amélioration continue de la qualité

Elle est sur la forme revisitée : unique référentiel, indépendance des évaluateurs

Elle est sur le fond réajustée : pour tenir compte de la réaffirmation de principes et des évolutions également sociétales telles les droits des usagers, la prise en compte de la parole de la personne accompagnée, de son autodétermination, la logique inclusive, etc.

Mais sans rupture des réflexions et actions mises en œuvre par les ESSMS depuis au moins 2 décennies





Liberté Égalité Fraternité

MERCI DE VOTRE ATTENTION

VOS QUESTIONS



Direction de l'Autonomie